

**DEVENIR MÉCÈNE**  
*des actions culturelles  
et éducatives  
de la Cité*



CITÉ  
INTERNATIONALE DE LA  
GASTRONOMIE  
& DU VIN

DIJON



## ÊTRE UN ACTEUR DE LA CITÉ

La Cité internationale de la gastronomie et du vin est la nouvelle destination patrimoniale, culturelle, touristique et économique de Dijon, ville d'art et d'histoire ouverte sur le monde.

Depuis sa première année d'existence, elle exprime fièrement une double raison d'être : raconter le Repas gastronomique des Français inscrit sur la liste du patrimoine immatériel de l'Humanité et valoriser les Climats du vignoble de Bourgogne inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Nous vous proposons de devenir le partenaire privilégié des actions culturelles et éducatives de la Cité internationale de la gastronomie et du vin en apportant votre mécénat.



# UN *engagement* QUI A DU SENS

« En s'associant à la création d'un Fonds de dotation pour le mécénat des activités culturelles et éducatives de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, la Ville de Dijon confirme sa volonté d'ouvrir durablement au plus grand nombre l'accès aux expositions, aux ateliers culinaires ainsi qu'à toutes les activités d'éducation au bien manger. Par son engagement, la Ville entend conforter le rôle de la Cité dans sa vocation d'espace de rencontres, de partage des cultures et de lien social. »

### **François Rebsamen**

Maire de Dijon  
Président de Dijon métropole  
Président du Fonds

« Soutenir le Fonds de dotation de la Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon, c'est préserver notre culture, nos savoir-faire et notre art de vivre à la française. En s'inscrivant dans cette démarche, le Groupe K-REI a écrit une très belle page de son histoire. C'est avec fierté que nous mobiliserons notre énergie dans ces actions visant à promouvoir la richesse de notre culture culinaire française et à veiller à ce que les passionnantes histoires des talents de nos territoires, des chefs, des producteurs et artisans, perdurent. »

### **William Krief**

Président du Groupe K-REI  
Vice-Président du Fonds de dotation

« La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et Pays de l'Ain est profondément et historiquement impliquée dans la vie de son territoire. Nous souhaitons donner une dimension sociétale à notre action, notamment dans l'accompagnement de projets au sein du tissu local, car nous sommes convaincus que ce sont les projets qui font avancer les choses, qui créent de la valeur et qui permettent à chacun de s'épanouir. C'est dans ce cadre que nous sommes fiers de soutenir le Fonds de dotation de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, une démarche qui vise à promouvoir le patrimoine gastronomique et culturel de notre région. À travers ce soutien, nous avons la volonté de rendre la culture accessible à toutes et tous, dans ce lieu unique et emblématique à Dijon. »

### **Jean-Paul Julia**

Directeur de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté  
Trésorier du Fonds de dotation

# ÊTRE MÉCÈNE *pourquoi ?*



**Être mécène à nos côtés,  
c'est favoriser l'accès  
à la culture et au bien  
manger pour tous**



## **Le Fonds de dotation « Cité de la gastronomie - Culture et éducation »**

Au cœur de la Cité, 1700 m<sup>2</sup> d'expositions immersives et interactives, permanentes et temporaires, donnent les clés pour développer la connaissance, la curiosité et l'esprit critique des visiteurs.

Le Fonds de dotation « Cité de la gastronomie - Culture et éducation » est un fonds de soutien créé pour contribuer au financement des actions culturelles et éducatives de la Cité.

Il vise à transmettre la culture millénaire de la gastronomie et du vin à toutes et à tous : les recettes et la transmission des savoir-faire, l'art de choisir les bons produits, de les accompagner du vin idéal, la convivialité qui caractérise le repas festif, les rituels attachés à celui-ci et aux moments importants de la vie.

Le Fonds de dotation s'inscrit dans une mission d'intérêt général qui soutient l'éducation à l'équilibre alimentaire et au bien manger pour le plus grand nombre.



# CE QUE VOUS soutenez



**Votre entreprise peut s'inscrire dans l'aventure de la Cité et contribuer à tracer son horizon en soutenant nos actions culturelles et éducatives.**

Vous devenez le partenaire privilégié de la Cité internationale de la gastronomie et du vin pour participer au financement d'actions culturelles, éducatives et scientifiques autour de trois grands programmes :

- **Le soutien à une grande exposition annuelle intégrant des outils innovants** : l'interprétation est au cœur des expositions de la Cité pour intéresser le néophyte, l'amateur éclairé, les plus jeunes comme les adultes.
- **L'encouragement à l'accessibilité culturelle** : avec des actions hors les murs et des actions culturelles et sociales en direction des publics éloignés de la culture, à travers aussi la création et le développement d'outils de médiation pour les personnes en situation de handicap.
- **La création et la diffusion de programmes éducatifs pour le bien manger** : auprès des publics jeunes en particulier et via un appel à manifestation d'intérêt en lien avec l'éducation à l'alimentation, au goût et au bien manger en général.



# ÊTRE MÉCÈNE, *comment ?*

**Pour soutenir le projet éducatif, culturel et scientifique de la Cité, des acteurs privés et publics ont décidé de créer un fonds de dotation, personne morale indépendante qui organise la collecte de mécénat et en garantit la bonne utilisation. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, le Groupe KREI et la Ville de Dijon en sont les membres fondateurs.**

- Le Fonds de dotation bénéficie d'un rescrit fiscal qui ouvre droit à une exonération.
- Chaque année, un programme d'actions éligibles au soutien du Fonds de dotation est présenté à un Comité d'orientation stratégique qui examine les demandes et rend son avis.
- Il revient ensuite au Conseil d'administration et au Bureau du Fonds de décider des actions soutenues.
- Les actions financées au cours de l'année sont présentées au Conseil d'administration, accompagnées d'un bilan quantitatif et qualitatif pour chacune d'entre-elles.
- La gestion du fonds de dotation s'effectue sous le contrôle d'un expert-comptable et d'un commissaire aux comptes



GRAND MÉCÈNE	MÉCÈNE AMBASSADEUR	MÉCÈNE AMI
À partir de <b>100 000 €</b> Versement possible sur 4 années consécutives	À partir de <b>50 000 €</b> Versement possible sur 3 années consécutives	À partir de <b>20 000 €</b> Versement possible sur 2 années consécutives
<b>60 000 €</b> de déduction fiscale*	<b>30 000 €</b> de déduction fiscale*	<b>12 000 €</b> de déduction fiscale*

## VOTRE ASSOCIATION À LA GOUVERNANCE

VOUS REJOIGNEZ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE DOTATION



VOUS PARTICIPEZ AU COMITÉ DE SÉLECTION DES PROJETS



## VOS AVANTAGES

INVITATION AUX VERNISSAGES D'EXPOSITION ET AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS À LA CITÉ

**100 invités**  
à chaque événement

**50 invités**  
à chaque événement

**20 invités**  
à chaque événement

VISITE PREMIUM POUR VOS COLLABORATEURS AVEC LA VISITE GUIDÉE D'UNE EXPOSITION ET L'ACCÈS LIBRE À L'ENSEMBLE DES ESPACES CULTURELS

**100 invités**

**50 invités**

**20 invités**

PASS ANNUELS AUX EXPOSITIONS DU PÔLE CULTUREL

**50 Pass annuels offerts**

**20 Pass annuels offerts**

**10 Pass annuels offerts**

DÎNER ANNUEL DES MÉCÈNES

**10 places**

**5 places**

**2 places**

PRIVATISATION DE L'ESPACE FOYER POUR UN RÉCEPTIF DE VOTRE ENTREPRISE AVEC UN ACCUEIL PERSONNALISÉ  
*salle pour 50 personnes assises / 70 debout*

**5 fois / an**

**3 fois / an**

**1 fois / an**

RÉDUCTION DE 20% POUR VOS ÉQUIPES SUR LES ACTIVITÉS PAYANTES DU PÔLE CULTUREL (ATELIERS, CUISINE, MASTERCLASS...)



## VOTRE VISIBILITÉ

VOTRE NOM SUR LE MUR DES MÉCÈNES À L'ENTRÉE DE LA CITÉ



VOTRE LOGO SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA CITÉ *documents et affiches des expositions*



LA VALORISATION DE VOTRE PARTENARIAT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX DE LA CITÉ



\* Pour les entreprises, la réduction d'impôt est égale à 60 % du montant du don effectué en numéraire jusqu'à 2 millions d'euros de dons annuels. Le plafond annuel des dons ouvrant droit à l'avantage fiscal est de 20 000 € ou de 0,5% du chiffre d'affaires (HT), lorsque ce dernier montant est plus élevé. Une convention personnalisée entre le Fonds de dotation et votre entreprise formalisera les modalités spécifiques de votre mécénat.

# *Soyez acteur* DE VOTRE MÉCÉNAT !



Credits photos : Vincent Arbellet, Jonas Jacquelin, Philippe Maupetit, Ville de Dijon

- Valorisez l'image de votre entreprise en vous associant au nouvel emblème de Dijon
- Partagez les valeurs de l'art de vivre à la française
- Vivez pleinement la Cité, invitez vos collaborateurs, vos partenaires et vos clients
- Rencontrez d'autres entreprises mécènes
- Bénéficiez d'une exonération fiscale et de contreparties en visibilité, gratuités et avant-premières

*Le mécénat, une opportunité stratégique pour renforcer vos engagements vis-à-vis de vos parties prenantes, développer votre utilité sociétale, amplifier votre marque employeur.*

Contact :  
[mecenat@citedelagastronomie-dijon.fr](mailto:mecenat@citedelagastronomie-dijon.fr)